



Montréal, le 14 juin 2017

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>c</sup> Simon Turmel  
Affaires juridiques – Hydro-Québec  
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Établissement d'un mécanisme de réglementation incitative assurant  
la réalisation de gains d'efficacité par le distributeur et le  
transporteur d'électricité  
Dossier de la Régie : R-3897-2014**

---

Maître Turmel,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la lettre d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution (le Distributeur) datée du 14 juin 2017, dans laquelle il demande à la Régie de reporter au **vendredi 16 juin 2017 à midi** le délai pour le dépôt des documents de la phase 3. La Régie accorde le délai demandé par le Distributeur, pour les motifs évoqués par celui-ci.

Veillez agréer, Maître Turmel, l'expression de nos sentiments distingués.

***Pierre Méthé pour***  
Véronique Dubois  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml